

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Communauté de communes des Trois Forêts
4, Route de Châtillon
52120 CHATEAUVILLAIN
Tél: 03.25.01.38.53.

Premier feuillet – Page 1

Les GAILLANT
Commissaire enquêteur

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique relative au projet de PLUi de la
Communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), à
l'abrogation des cartes communales de Giey-sur-Aujon et
Blessonville, ainsi qu'à un PDA (Périmètres Délimités des
Abords) de 12 communes de la CC3F.**

Commune

BRAUX-LE-CHÂTEL

OBJET DE L'ENQUETE :

Enquête publique relative au projet de PLUi de la Communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), abrogation des cartes communales de Giey-sur-Aujon et Blessonville, ainsi qu'à un PDA (Périmètres Délimités des Abords) de 12 communes de la CC3F.

ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE :

Arrête d'ouverture de Madame la Présidente de la CC3F n°2025-016 du 07/11/2025.

COMMISSION D'ENQUETE :

M. Bernard RORET, Président de la commission.
M. Yves VAILLANT, Membre de la commission.
M. Dario ZUGNO, Membre de la commission.

DUREE DE L'ENQUETE : 36 jours.

Date d'ouverture de l'enquête

01 décembre 2025 à 08 heures.

Date de clôture de l'enquête

05 janvier 2026 à 18 heures.

REGISTRE D'ENQUETE :

Il comporte 10 feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la Commission d'enquête et destinés à recevoir les observations du public. Ces dernières peuvent être adressées par écrits à la Commission d'enquête dans les mairies des 29 communes de la CC3F et au siège de cette dernière, ou par voie électronique à : enquete.publiqueplui@cc3f52.fr ou <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Ils seront tenus à la disposition du public dès leur réception au siège de la CC3F aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et sur le site de celle-ci conformément à l'arrêté communautaire ci-dessus.

RECEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux permanences énumérées ci-dessous

Maranville	VAILLANT	Mardi	02/12/2025	14h/17h	Mairie
Arc-en-Barrois	ZUGNO	Mercredi	03/12/2025	14h/17h	Mairie
Montheries	VAILLANT	Vendredi	05/12/2025	9h/12h	Mairie
Châteauvillain	RORET	Samedi	06/12/2025	9h/12h	EFS-CC3F site le Chameau
Villiers-sur-Suize	ZUGNO	Mercredi	10/12/2025	14h/17h	Mairie
Latrecey-Ormoy-sur-Aube	ZUGNO	Jeudi	11/12/2025	9h/12h	Mairie
Aubepierre-sur-Aube	ZUGNO	Vendredi	12/12/2025	9h/12h	Mairie
Bricon	RORET	Samedi	13/12/2025	9h/12h	Mairie
Châteauvillain	RORET	Mercredi	17/12/2025	14h/17h	Mairie
Richebourg	VAILLANT	Jeudi	18/12/2025	14h/17h	Mairie
Maranville	VAILLANT	Vendredi	19/12/2025	14h/17h	Mairie
Arc-en-Barrois	ZUGNO	Samedi	20/12/2025	9h/12h	EFS- Le Relais
Châteauvillain	RORET	Mardi	23/12/2025	14h/17h	Mairie
Laferté-sur-Aube	VAILLANT	Mardi	30/12/2025	9h/12h	Mairie
Bricon	RORET	Lundi	05/01/2026	14h/17h	Mairie

Aucune réunion publique n'a été organisée par la Commission d'enquête du temps de l'enquête publique.

Première journée

Le 01 décembre 2025 à 08 heures a été ouvert le présent registre.

Le Commissaire enquêteur

Yves VAILLANT
Commissaire enquêteur

Observations de M. Gallent Charles, Maire de Breuc-le-Châtel

Carte 3-5 Zonage Planches BZU de Breuc-le-Châtel.
Le sens d'écoulement du Broyé en crue doit être
modifié et inversé.

Le BRAT n'existe plus. Il est à supprimer des
représentations cartographiques et de l'inventaire
communal.

Concernant le patrimoine naturel local,
seul le Tillon à côté du BRAT est à conserver.
Il a effectivement une présence importante sous
le paysage urbain de l'entrée de la commune. Il
a également une histoire. Les autres arbres
situés en domaine privé, en alignement, consti-
tué de platanes sont sans intérêt et marquent
l'entrée du village. Leur conservation est sans
intérêt pour le petit patrimoine local.

Le 05.01.2026.

Le 05 janvier 2026 à 18 heures,

le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné RONET Branaud, commissaire enquêteur, déclare
clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 36 jours
consécutifs,
du 01 décembre 2025 à 08 heures au 05 janvier 2026 à 18 heures.

Les observations ont été consignées au registre
par une personne(s)
(pages n° 3 à 3)

En outre, j'ai reçu 0 lettre(s) ou note(s) qui est (ou sont) annexée(s) au
présent registre.

- 1 – Lettre ou note en date du de M.
.....
2 – Lettre ou note en date du de M.
.....
3 – Lettre ou note en date du de M.
.....
4 – Lettre ou note en date du de M.
.....
5 – Lettre ou note en date du de M.
.....

Le 05 janvier 2026
Le Commissaire enquêteur